



**Boissy-sous-Saint-Yon**  
**(91790)**

## COMPTE RENDU SUCCINCT

**Conseil Municipal**  
**du**  
**Mardi 22 Septembre 2015**

Le Mardi 22 septembre 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 15 septembre 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Etaient présent(e)s :** M. DORIZON - MME Carine BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO - M. LEVASSEUR - MME MÉNELET - M. TABART - MME JOLY - MME FERNET - MME FLEURY - M. DEGREMONT - M. MENARD - MME BROCHOT - MELLE RENAULT - MME Claudine BILIEU - M. LABRIT - M. PASTOUREL - MME PERRIER - M. LEMAITRE

**Procurations :**

- M. LION à M. DORIZON
- M. GUITTET à M. HERRY
- M. OMNES à MME MÉNELET
- M. DIAS à MME Carine BILIEU
- MME MOUNOURY à M. TABART
- M. FRANCOIS à MME JOLY
- MME CAISSO à MME PEDRONO
- MME GAUTHIER à M. LABRIT

**Secrétaire de Séance :** Mme FERNET

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délib. N° 2015-101 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal**

**ADOPTE** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 22 Septembre 2015.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2015-102 : Approbation des procès-verbaux des 30 juin et 30 juillet 2015**

**ADOPTE** les procès-verbaux de la séance des 30 juin et 30 juillet 2015.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2015-103 : Fiscalité - Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) – Choix du coefficient multiplicateur**

**FIXE** sur la commune un coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité au taux maximum de 8,50,

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,

**PRECISE** que la recette résultante sera imputée au compte 7351.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2015-104 : Finances - Signature d'une convention pour l'attribution d'un fonds de concours par la communauté de communes de l'arpajonnais dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie sur le territoire communal**

APPROUVE les termes de la convention d'attribution de fonds de concours par la communauté de communes de l'Arpajonnais,

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et à en poursuivre l'exécution.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-105 : Finances - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – réhabilitation et mise aux normes PMR de l'ancienne école maternelle annexe pour l'accueil péri et extra-scolaire**

AUTORISE monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire au taux le plus élevé possible.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-106 : Budget – exercice 2015 – décision modificative n° 1**

VALIDE la décision modificative n°1 visant à inclure une recette non prévue de 100 000 € au titre du plan de relance, correspondant à un prêt de préfinancement du FCTVA,

AUTORISE monsieur le Maire à modifier les imputations d'équilibre au budget primitif 2015.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-107 : Jeunesse – Signature avec la CAF de l'Essonne des conventions d'objectifs et de financement 2015-2017 relatives aux prestations de services d'accueil de la jeunesse buxéenne**

AUTORISE monsieur le Maire à signer et conclure avec la CAF, les nouvelles conventions d'objectifs et de financement relatives aux prestations de services ordinaires de la période 2015-2017.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-108 : Scolaire – Prestations d'intervention en école élémentaire pour l'année 2015-2016 – autorisation donnée au Maire à signer les conventions tripartites et à recruter au titre d'accroissement temporaire d'activité**

AUTORISE monsieur le Maire à signer, dans le cadre des missions d'intervention prévues dans le programme pédagogique de l'école élémentaire, les conventions à conclure avec l'inspection académique et le prestataire concerné, et faire les demandes d'agrément afférents,

AUTORISE monsieur le Maire, le cas échéant et pour les périodes définies à l'acte, à recruter les agents nominativement désignés dans les conventions d'intervention, au titre d'un accroissement temporaire d'activité,

PRECISE que ces emplois se feront sur le grade d'animateur correspondant à la catégorie B, et se limiteront dans la durée à l'année scolaire 2015-2016,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015 et seront inscrits au budget 2016.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-109 : Petite enfance – Signature d'une convention tripartite relative au dispositif expérimental à destination des associations d'assistants maternels sur le territoire essonnien**

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention du dispositif expérimental départemental qui vise l'application d'un cadre réglementaire lors de regroupements d'assistants maternels, à conclure avec le conseil départemental de l'Essonne et l'association « Les nounous buxéennes ».

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-110 : Activité économique – Avis de la commune sur l'installation classée relative à l'exploitation d'un centre de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage**

ÉMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'exploitation d'un centre de dépollution et de démontage des véhicules hors d'usage (VHU) par la société ABC NEGOCE sise Chemin de Lardy à Boissy-sous-Saint-Yon.

À la majorité, 26 voix pour, 1 abstention (Michel LEMAITRE).

**Délib. N° 2015-111 : Cession d'une portion de la parcelle communale numérotée AI N° 100 aux propriétaires des parcelles cadastrées AI N°107 et AI N°108**

**ADOpte**, en connaissance de l'estimation des domaines, le principe de cession gracieuse de la bande de terrain issue de la parcelle AI n°100 aux propriétaires des parcelles cadastrées AI n°107 et AI n°108, à répartir au droit des limites des parcelles,

**DIT** que les frais de notaire et de géomètre pour le bornage seront à la charge des acquéreurs,

**AUTORISE** monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer auprès du notaire l'acte de cession.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-112 : Attribution d'un numéro de voirie**

**DECIDE** d'attribuer à la parcelle AM 62-p, le numéro de voirie 26 bis, chemin des Rayons.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-113 : Autorisation donnée au maire à déposer une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)**

**APPROUVE** le dossier de demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sur deux périodes de 3 ans chacune,

**AUTORISE** monsieur le Maire à présenter cette demande d'approbation de l'Ad'AP des ERP communaux auprès de monsieur le Préfet, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette affaire,

**AUTORISE** monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande d'autorisation de travaux et d'urbanisme aux fins de réalisation des travaux prévus dans le cadre de l'Ad'Ap,

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-114 : Personnel communal - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

**APPROUVE** la création d'un emploi non permanent correspondant au grade d'adjoint d'animation de catégorie C à temps non complet, à raison de 6h30 hebdomadaires,

**PRECISE** que l'agent recruté aura pour fonctions de participer à l'encadrement des enfants supplémentaires accueillis dans le cadre de la convention de partenariat avec la commune de Saint-Yon,

**AUTORISE** monsieur le Maire, à pourvoir au recrutement nécessaire,

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015 et seront inscrits au budget 2016.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-115 : Personnel communal - Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction**

**FIXE** la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien du gymnase	Pour assurer la sûreté des lieux et garantir la sécurité des usagers à tout instant.

- Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Responsable des services techniques	Pour assurer la continuité des services techniques de la ville par une astreinte régulière

**AUTORISE** monsieur le Maire à prendre les décisions individuelles et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-116 : Assemblée Municipale - Démission d'un Maire-Adjoint – élection de son remplaçant**  
**APPROUVE** le maintien à 8 du nombre d'adjoints au Maire de Boissy-sous-Saint-Yon,  
**APPROUVE** la désignation d'un nouvel adjoint au 8ème rang du tableau,  
**DECIDE** de procéder à un vote à main levée après accord unanime des conseillers municipaux présents,  
**DESIGNE** le nouvel adjoint au 8<sup>ème</sup> rang du tableau de la liste majoritaire appelé à siéger : Muriel FLEURY.  
À la majorité, 24 voix pour, 3 abstentions (Alain LABRIT-Michel LEMAITRE-Corinne GAUTHIER).

**Délib. N° 2015-117 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état**  
**REAFFIRME SON SOUTIEN** à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat à l'appui d'un certain nombre d'arguments.  
À la majorité, 24 voix pour, 3 contre (Michel LEMAITRE-Nicole PERRIER-Dominique PASTOUREL).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Maurice DORIZON

